

importations à bon marché au Canada, c'est le consommateur canadien qui écope en subissant la hausse des prix.

Le texte actuel du bill ne prévoit nulle part la publication d'un tel mode d'action. Les Canadiens n'auraient aucun moyen de savoir dans quelle mesure les quotas d'exportation volontaire restreindraient l'entrée des produits au Canada. Nous ne savons pas dans quelle mesure ils fonctionnent actuellement.

En outre, plusieurs pays préféreraient peut-être que leurs accords en ce sens avec le gouvernement canadien soient confidentiels. Cela les arrangerait peut-être, mais cela n'arrangerait pas le consommateur canadien et dans un cas comme celui-là, les droits de nos citoyens l'emportent.

Contrairement au député de Crowfoot (M. Horner), je ne m'oppose pas à l'article 24. Je crois que le ministre a besoin d'une certaine latitude pour négocier avec les autres pays sur le plan commercial et que nous ne devrions pas le priver du droit au secret. C'est un Grec qui disait, je pense: «Mettre toutes ses cartes sur table est non seulement une mauvaise tactique mais c'est de mauvais goût.» Que je sache, le ministre ne se rendrait coupable ni de l'une ni de l'autre. Mais une fois les négociations terminées et les accords conclus, il me paraît que les Canadiens auraient alors le droit d'en apprendre la nature dans un délai raisonnable. L'application de cette mesure législative ne devrait jamais échapper à l'œil scrutateur de la population.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai été intrigué en entendant certaines déclarations du député de Coast Chilcotin (M. St. Pierre). Je pense qu'il a décidé de courir deux lièvres à la fois pour voir comment cela tournerait. D'une part, il dit que l'industrie textile doit être protégée et, d'autre part, que le consommateur canadien doit payer davantage chaque fois qu'on interdit des exportations. Mais on ne peut avoir le drap et l'argent. J'ignore quelle serait la plus grande privation.

Nous connaissons tous des villes où des fabricants ou des apprêteurs de textiles ont dû cesser leur activité à la suite de lourdes importations. Je n'ai qu'à mentionner une certaine ville, et je m'excuse de le faire, monsieur l'Orateur. Songeons à Cornwall et aux durs coups que lui a portés l'importation des textiles bon marché. Dans ma propre ville d'Edmonton, l'emploi a fluctué considérablement dans l'industrie de la confection au cours des années. C'est une industrie naissante de ma ville, qui produit des articles de qualité. Mais devant les importations bon marché incontrôlées, aucune usine canadienne ne peut se maintenir en existence.

Qui défendra la fermeture d'une usine, la vente de son outillage, la dispersion de la direction et le congédiement de 2,500 ouvriers? Considérez seulement ce que coûte le recyclage pour un pays. Bien sûr, un gouvernement ne doit pas s'efforcer de maintenir une industrie incapable au moyen de tarifs et de contingents. Le député de Coast Chilcotin avait raison de dire que se lancer dans les affaires donne le privilège de perdre de l'argent. D'autre

[M. St. Pierre.]

part, ces dernières années, nous avons vu des villes disparaître entièrement à la suite d'importations choisies de textiles en quantité massive.

Comme le député, j'admets que la publicité s'impose, mais j'ignore quelle fin serviraient les rapports trimestriels du ministère de l'Expansion économique régionale, si ce n'est de montrer, en faisant du bruit, qu'une province obtient une aide massive, après quoi on se demande pour quelles raisons et à quelles conditions. Combien fonctionneront encore d'ici deux ans? Dans bien des cas, l'aide qui est accordée aux termes de cette loi ne fait que retarder une fin pitoyable.

• (4.40 p.m.)

Je n'étais pas d'accord avec le député, au comité, sur la disposition des 90 jours. J'estime que les rapports d'une commission consultative telle que celle-ci ne devraient pas être plus fréquents que ceux d'une commission d'examen. C'est bien beau de faire rédiger des rapports par des commissions et de les déposer, mais que faut-il en faire ensuite? 60 p. 100 d'entre eux, à mon avis, finissent dans la corbeille à papier. Certains députés ne les voient même pas car ils ont donné ordre à leur secrétaire de les jeter. Je préférerais de beaucoup que cette disposition prévoit un délai d'un an au lieu de 90 jours. Mais le bill n'en souffle mot, à moins que ce ne soit dans le règlement exigeant qu'un rapport annuel soit présenté au Parlement. Mais il n'y a aucune disposition à ce sujet dans le bill.

Je le répète, je n'aime pas cette disposition de 90 jours, mais puisque le député insère un paragraphe prévoyant qu'un rapport devra être présenté au Parlement sur l'application de la loi, je vais appuyer sa motion.

M. Douglas A. Hogarth (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu le privilège de figurer au nombre des députés qui ont examiné ce bill article par article au comité. Je ne prétends pas être un expert en textiles et je ne suis certainement pas un spécialiste des questions économiques envisagées sous l'angle du libre-échange. Cependant, il me semble que l'une des caractéristiques essentielles des gouvernements à l'heure actuelle, c'est qu'ils délèguent une grande partie de leur autorité et de leur pouvoir politiques à une multitude d'offices, de commissions, de sociétés de la Couronne et d'autres agences.

Je reconnais que la complexité des tâches gouvernementales l'exige à notre époque. Il est indubitable qu'une conception moderne des tâches gouvernementales est inséparable d'une délégation appropriée de pouvoirs. Mais il arrive qu'une délégation des pouvoirs du Parlement opérée dans un contexte politique aboutisse à des résultats désastreux. Il peut y avoir des offices et des commissions dont l'action a un caractère essentiellement politique comme c'est le cas, dans une certaine mesure, de la Commission canadienne des transports et du Conseil de la radio-télévision canadienne qui peuvent agir dans un sens absolument contraire à ce qui serait peut-être recommandé si la Chambre était saisie d'un amendement les concernant. A mon avis, certaines décisions de ces commissions ont été douteuses. Je n'insinue pas par là